
Rapport d'orientation budgétaire 2026

Dispositions réglementaires (Article L2312-1 du CGCT)

1. Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants, des départements et des régions présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- les orientations budgétaires envisagées : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice
- l'évolution rétrospective des dépenses réelles de fonctionnement
- l'évolution rétrospective du besoin de financement annuel

2. Le rapport doit être communiqué aux membres des assemblées délibérantes en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum 5 jours avant la réunion pour les conseillers municipaux et intercommunaux. **L'absence de communication aux membres de l'assemblée délibérante de ce rapport constitue un vice revêtant un caractère substantiel et justifie l'annulation de la délibération d'adoption du budget primitif** dans la mesure où elle est intervenue à l'issue d'une procédure irrégulière.

3. Pour les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, les départements et les régions, le rapport de présentation du DOB comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

4. Le DOB est relaté dans un compte-rendu de séance.

5. Le DOB des EPCI doit être transmis obligatoirement aux communes membres et celui des communes au président de l'EPCI dont la commune est membre dans un délai de 15 jours.

6. Dans un même délai de 15 jours, il doit être mis à la disposition du public par la collectivité, le public devant être avisé de cette mise à disposition par tout moyen (site internet, ...).

Le contenu du ROB

- les orientations budgétaires envisagées : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice
- l'évolution rétrospective des dépenses réelles de fonctionnement
- l'évolution rétrospective du besoin de financement annuel.

La conjoncture mondiale

Une croissance mondiale en léger ralentissement :

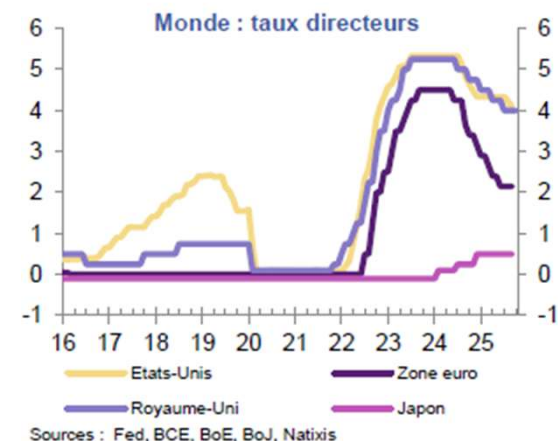
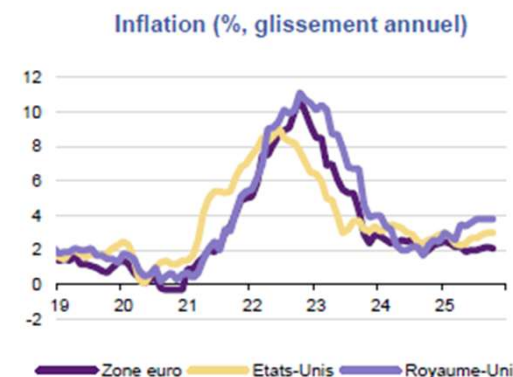
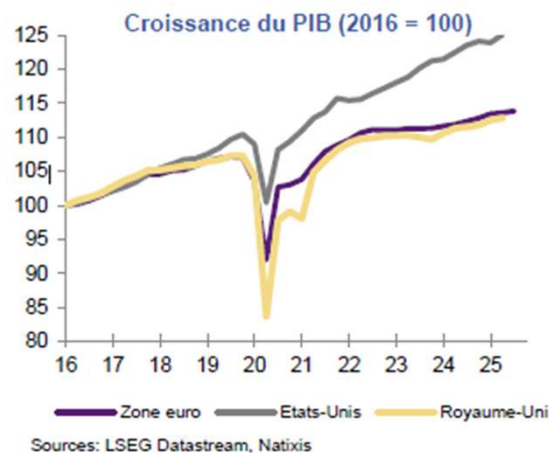
Après ~3,0 % en 2024, il est envisagé une croissance de 2,9 % en 2025 et 2,8 % en 2026.

Les chocs (hausse des droits de douane américains, tensions géopolitiques) pèsent, mais la résilience demeure.

- États-Unis : décélération vers 1,8 % en 2025–2026 (2,8 % en 2024). Cycle de baisses de la Fed engagé en sept. 2025, attendu jusqu'en avril 2026 pour un taux terminal autour de 3 %.
- Zone euro / Royaume-Uni / Chine : Zone euro à 1,3 % (2025) puis 1,2 % (2026),
- UK 1,4 % → 1,2 %,
- Chine ~5 % → 4,8 %.

Les risques restent élevés (droits de douane, Russie, Moyen-Orient), mais des supports potentiels (relance allemande, effort de défense européen) sont à l'oeuvre.

2026 devrait rester une année de croissance modérée, avec assouplissement monétaire en cours mais des risques exogènes encore forts.



La conjoncture européenne

Une reprise lente et une inflation en repli

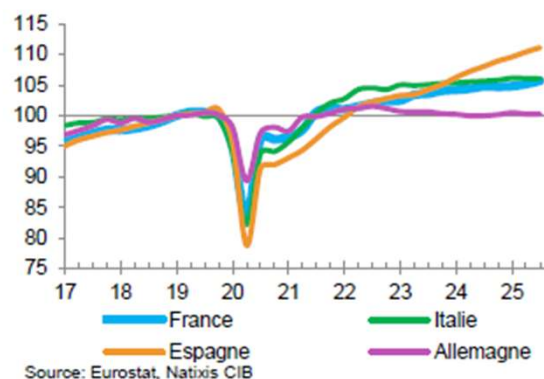
La croissance est en hausse, avec des disparités marquées : 0,8 % (2024) → 1,3 % (2025) → 1,2 % (2026).

- Espagne dynamique (2,9 % → 2,1 %),
- Allemagne très faible en 2025 (0,3 %) avant redémarrage à 1,3 % via plan de relance massif,
- France à 0,9 % (2025) puis 1,0 % (2026).

L'inflation est en baisse : 2,1 % en 2025, 1,7 % en 2026 (appréciation de l'euro, baisse pétrole/gaz). L'inflation sous-jacente reste autour de > 2 % du fait des services (hausse du SMIC en Allemagne).

environnement de prix plus favorable en 2026, mais dynamique de croissance encore contrainte et très hétérogène selon les pays.

Croissance du PIB (T1-2019 = 100)

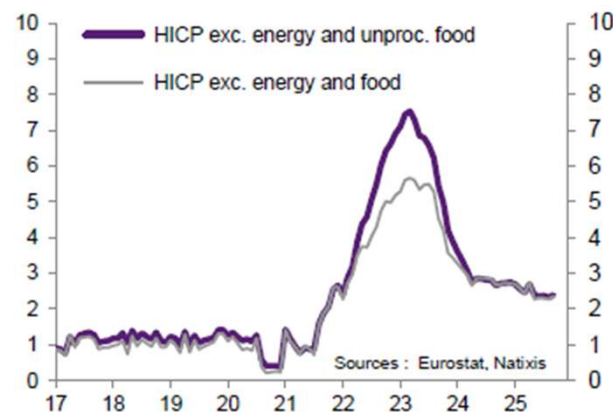


Prévisions

	Croissance du PIB (%)			Inflation (%)		
	2024	2025	2026	2024	2025	2026
Zone Euro	0,8	1,3	1,2	2,4	2,1	1,7
Allemagne	-0,5	0,3	1,3	2,5	2,2	2,3
France	1,1	0,9	1,0	2,3	1,0	1,3
Italie	0,5	0,5	1,0	1,1	1,7	1,3
Espagne	3,5	2,9	2,1	2,9	2,6	1,7

Source: Natixis CIB

Zone euro: Inflation ICPH et inflation sous-jacente (GA, %)



Le contexte National

La croissance française a été particulièrement dynamique au 3ème trimestre 2025 (+0,5 %) notamment grâce à la bonne performance des points forts de l'économie française, à commencer par l'aéronautique dont le rythme des livraisons continuerait d'augmenter au cours des prochains trimestres.

L'incertitude politique, qui a coûté 0,2 à 0,3 point de pourcentage de croissance en 2025, continuerait à freiner la reprise en 2026, en particulier la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

L'inflation française est la plus faible de la zone euro (à l'exception de Chypre), celle-ci ayant été tirée à la baisse par la baisse des prix des tarifs réglementés de l'électricité de 15 % en février 2025.

L'inflation française resterait modérée en 2026, ce qui s'explique par

- la baisse des prix du pétrole et du gaz et l'appréciation de l'euro,
- la modération des salaires dans un contexte de ralentissement de l'emploi et de croissance légèrement sous le potentiel.

2026 en France = croissance sous potentiel, inflation modérée, emploi moins porteur; un contexte incitant à la prudence budgétaire locale.

Coup de frein sur l'emploi

Au troisième trimestre 2025, l'emploi salarié privé a diminué de 0,3 % après +0,2 % au trimestre précédent (-60 600 emplois après +43 400 emplois). Au cours du trimestre, les contrats d'alternance ont représenté environ les deux tiers de la baisse de l'emploi salarié privé.

Sur un an, l'emploi salarié privé a baissé de 0,5 % par rapport à l'année précédente (-112 100 emplois) ; il s'agit du 4ème trimestre consécutif de baisse d'une année sur l'autre après près de quatre ans d'augmentation (les emplois privés restent 1 million au-dessus de leur niveau du quatrième trimestre 2019).

Ralentissement des salaires

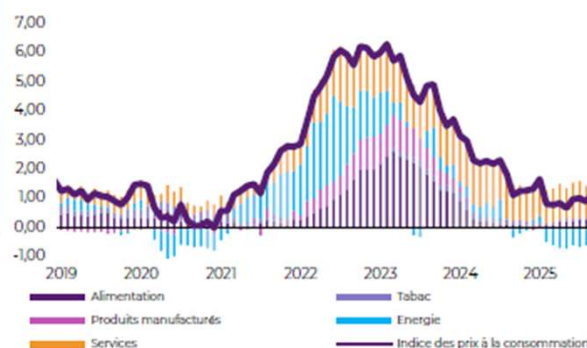
Les salaires horaires (secteur marchand non agricole) ont augmenté de 0,2 % par rapport au trimestre précédent après +0,1 % au premier trimestre, en raison d'une légère augmentation de la prime de partage de la valeur.

En glissement annuel, les salaires horaires ont légèrement ralenti à 2 %, après 2,5 % au 1er trimestre.

Taux de chômage attendu en légère hausse

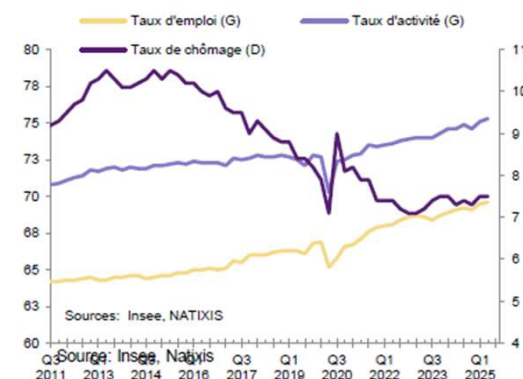
Le taux de chômage (BIT) est resté stable au 2ème trimestre 2025 à 7,5 %. Il augmenterait légèrement en 2026, à 7,6 %, la croissance du PIB étant attendue sous son potentiel l'an prochain dans un contexte d'incertitudes politiques persistantes.

Inflation (IPC) et composantes



Source : Insee, Natixis CIB

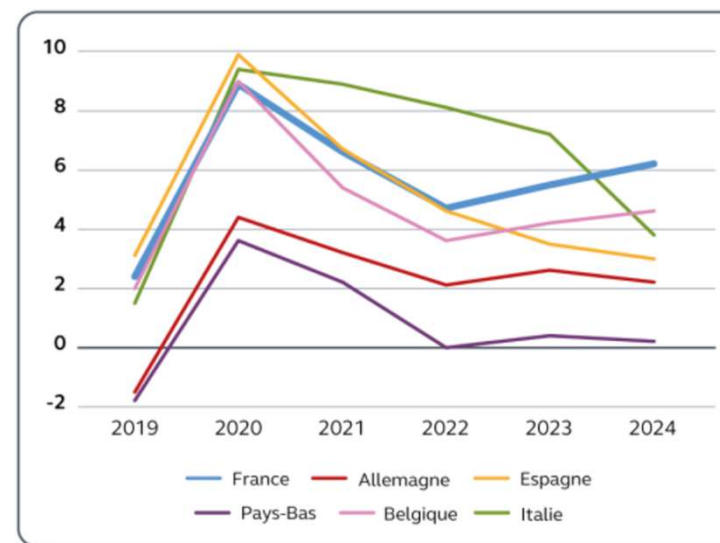
Evolution du marché du travail



Sources : Insee, NATIXIS

Une dette et un déficit français en constante progression

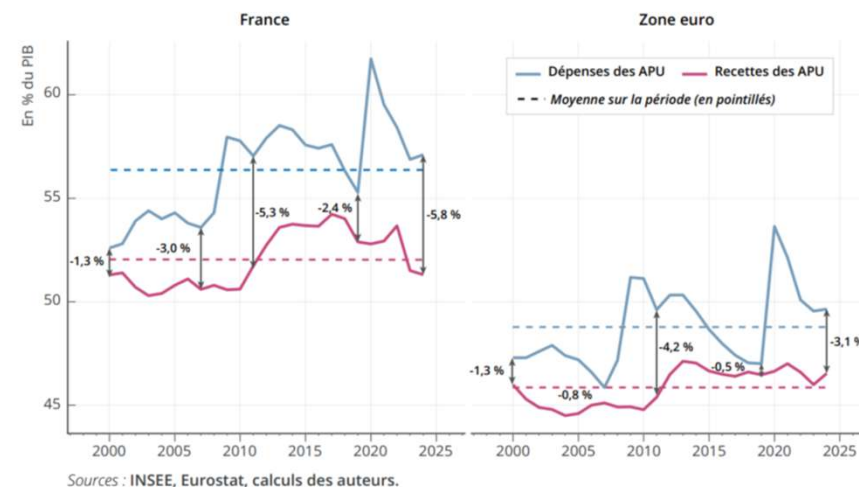
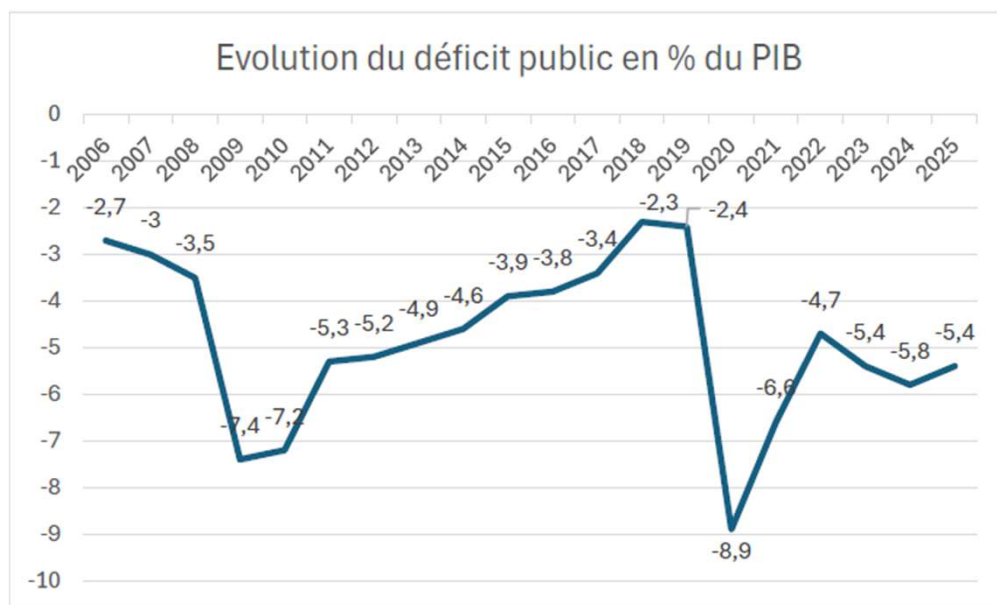
Depuis quelques années, la France s'est distinguée par l'ampleur de son déficit public. Ce dernier a atteint 5.8% du PIB en 2024, soit le déficit le plus élevé de la zone euro. En 2025, ce classement ne changerait pas avec un déficit prévu à 5.4%. Depuis la mise en place en 1997 du Pacte de Stabilité et de Croissance, le seuil des 3% de déficit n'a été tenu que 8 années (soit moins d'une année sur trois). Cette situation s'explique par un solde public hexagonal plus dégradé que celui de la zone euro dans son ensemble depuis 2002.



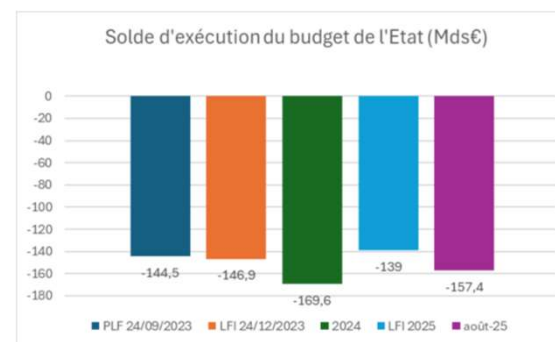
Source : Eurostat et Commission européenne

Évolution du déficit public des six principales économies de la zone euro depuis 2019 (en points de PIB)

L'explication de cette divergence d'évolution provient essentiellement d'une politique budgétaire française tournée vers une hausse des dépenses publiques pour répondre aux différentes crises. Dès 2007, l'écart se creuse entre la France et les autres pays de la zone euro.



Évolution des dépenses et des recettes des administration publique depuis 25 ans



Le Gouvernement anticipe un déficit public de 5,4 % cette année et de 4,7 % en 2026, une cible qui paraît ambitieuse compte tenu des nombreux aléas d'ici à l'adoption complète du budget. En cas de retard, une loi spéciale pourrait être mise en place dans l'attente d'un budget complet, comme cela a été le cas l'an passé. Le recours à des ordonnances est également évoqué, mais cette possibilité n'a jamais été utilisée par le passé.

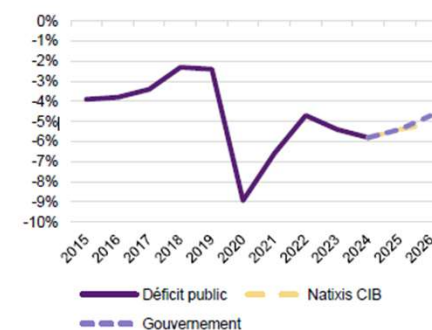
Transferts financiers de l'État aux collectivités

Ils atteignent 107,9 milliards € hors fractions compensatrices de TVA en contrepartie de réformes fiscales (47 milliards €) dans le PLF 2026 à périmètre courant, en hausse de 3 % (+ 3 milliards €) par rapport à la loi de finances initiale (LFI) 2025.

Les concours financiers de l'État de 53,4 milliards € selon le PLF 2026 totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'État au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission « relations avec les collectivités territoriales » (RCT*).

Ces concours financiers sont en diminution par rapport à 2025 exclusivement en raison d'une baisse des PSR. Si l'on retire la fraction de TVA affectée en 2018 aux régions, réintégrée à compter de 2026 à la DGF, ces PSR s'élèvent à 44,3 milliards € (- 2 % par rapport à 2025).

Déficit public (% PIB)



Sources: Projet de Loi de finances 2026, Natixis CIB

En 2024, les collectivités ont vu leur épargne brute reculer sous l’effet d’un effet de ciseaux : dépenses de fonctionnement > recettes, malgré une inflation en ralentissement mais encore impactante (salaires, contrats). Les recettes ont souffert du ralentissement des dotations et des impôts locaux, tandis que **l’investissement a atteint un niveau historique, financé à 34 % par l’emprunt (27 Md€) et par la trésorerie (3 Md€).**

En 2025, cette dynamique d’investissement se poursuit, surtout en fin de mandat communal, mais le bouclage budgétaire reste complexe avec des mesures inédites de contribution au redressement des comptes publics :

- hausse des cotisations CNRACL,
- gel des fractions de TVA, minorations de PSR,
- réductions de crédits
- prélèvement Dilico (total > 5 Md€).

Malgré ces contraintes, le solde déficitaire pourrait se stabiliser, voire s’améliorer grâce à des recettes dynamiques (Droits de Mutation +15 %) et à la décélération des dépenses.

Les recettes de fonctionnement progressent de +2,2 % (vs +2,6 % en 2024), avec **des impôts fonciers en hausse** (+2,7 % TFPB, +5,3 % CFE), **surtout par effet de bases**. Les dotations restent quasi stables, avec **une hausse ciblée de la DGF** (+150 M€) pour financer la péréquation (+300 M€ DSU/DSR), **compensée par des prélèvements sur la dotation forfaitaire**.

Tableau n° 13 : évolution des principales données comptables des collectivités entre fin août 2024 et fin août 2025 (en Md€ et en %)

Ensemble collectivités	À fin août 2024	À fin décembre 2024- année complète	À fin août 2025	Variation 2024/2025 en %	Variation 2024/2025 en Md€
Produits réels de fonctionnement (1)	150,4	258,2	154,0	+ 2,4 %	+ 3,6
Charges réelles de fonctionnement (2)	136,3	220,5	138,3	+ 1,5 %	+ 2,0
Épargne brute (A) = (1) – (2)	14,1	37,7	15,7	+ 11,1 %	+ 1,6
Remboursement d'emprunts (3)	9,8	16,9	10,1	+ 2,1 %	+ 0,2
Épargne nette (B) = (A) – (3)	4,3	20,7	5,6	+ 31,7 %	+ 1,3
Recettes réelles d'investissement (4)	11,7	28,8	12,5	+ 6,1 %	+ 0,7
Dépenses réelles 'investissement (5)	42,2	77,4	42,2	-	-
Besoin de financement (section d'investissement) (C) = (B) + (4) – (5)	- 26,2	- 27,9	- 24,1	+ 7,9 %	+ 2,1
Solde (D) = (1) + (4) – (2) – (5)	- 16,4	- 11,0	- 14,1	- 13,9 %	+ 2,3

Source : Cour des comptes, d’après des données de la DGFîP

Nombre de communes ayant d'une année sur l'autre...

	2021	2022	2023	2024	2025e ²
...augmenté leur taux	5 152	5 497	5 250	5 843	4 383
...diminué leur taux	314	806	464	412	391

Statistiques établies sur 34 849 communes au 1/1/2025, hors communes nouvelles et communes défusionnées entre 2021 et 2025 ; les taux 2020 pris en compte intègrent le transfert du taux départemental.

Focus sur les finances des collectivités

En 2025, les produits des services progressent de +5,3 %, portés par les hausses tarifaires, l'inflation et l'extension des services (transports, équipements).

Depuis 2021, leur croissance moyenne atteint +7,5 % par an.

Pour les communes, la hausse est plus modérée, avec un ralentissement des dotations et participations.

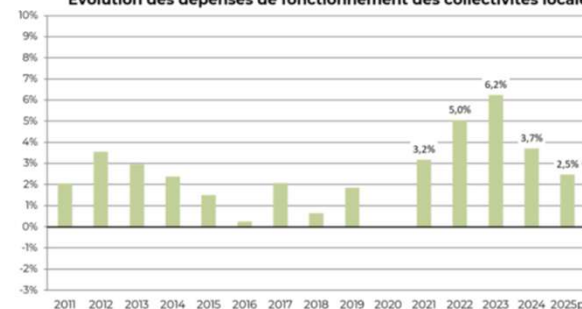
Les dépenses totales (fonctionnement + investissement) n'augmentent que de +1,1 % sur 8 mois, bien en deçà des prévisions (+3,3 %). Sur l'année, la progression des charges de fonctionnement serait limitée à +2,5 % (vs +3,7 % en 2024). Les charges générales chutent à +1,6 % grâce à la baisse des prix de l'énergie et des carburants. **Les charges de personnel ralentissent (+3,3 % vs +4,2 %), mais intègrent la hausse des cotisations CNRACL et la prévoyance.**

Le DILICO (1 Md€) pèse sur l'épargne brute (-1,9 % pour les communes, -3,5 % pour les EPCI). Les subventions restent stables, avec des arbitrages défavorables à la culture et au sport. Les intérêts de la dette progressent faiblement (+1,5 %) grâce à la détente des taux.

Au final, le différentiel dépenses/recettes se réduit : recettes +2,2 %, dépenses +2,5 %.

L'épargne brute des collectivités devrait croître légèrement (+0,9 %) pour atteindre 42,3 Md€, signe d'une stabilisation financière après deux années de tension.

Évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités locales



Source : balances comptables DGFiP, prévisions La Banque Postale

Les finances locales en 2025

Évolution des dépenses de fonctionnement en 2025

Bloc communal (budgets annexes compris) : + 2,8 %

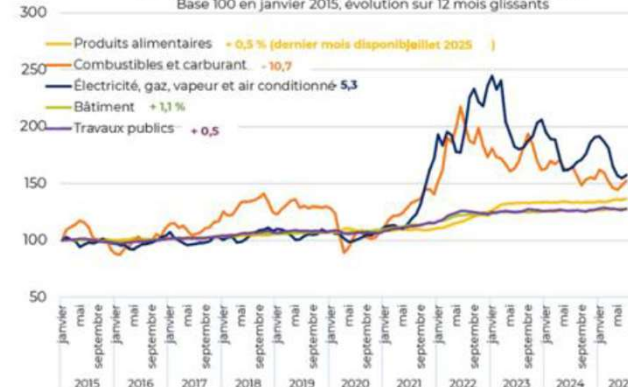
Départements : + 2,2 %

Régions et CTU : + 1,1 %

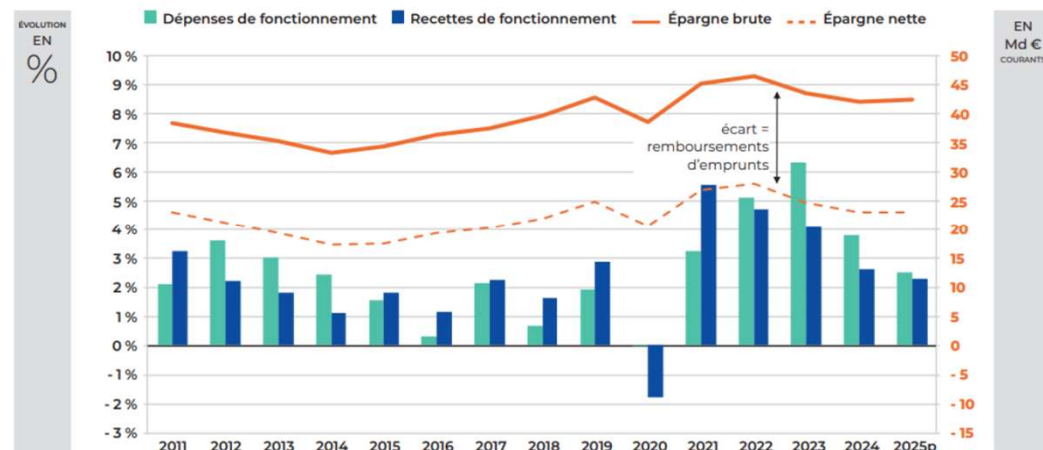


Indices de prix impactant la dépense locale

Base 100 en janvier 2015, évolution sur 12 mois glissants



Source : Indices Insee

Les composantes de l'évolution de l'épargne brute des collectivités locales © La Banque Postale


Source : Balances comptables DGFiP, prévisions La Banque Postale.

L'épargne du bloc communal se stabiliserait à 30 milliards d'euros, niveau proche des deux dernières années. L'épargne nette (23,0 milliards d'euros), obtenue en déduisant les remboursements d'emprunts (19,2 milliards d'euros), financerait 29 % des investissements hors dette, comme en 2024, soit un niveau bien inférieur à la moyenne des quatre premières années du mandat (37 %).

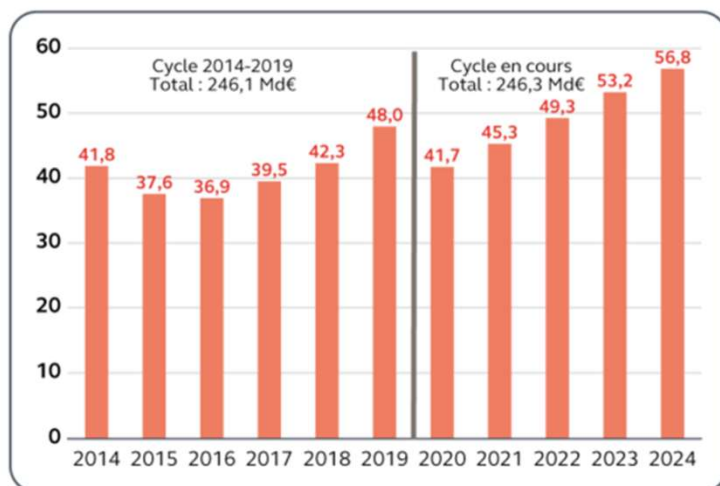
Bloc communal

SECTION DE FONCTIONNEMENT	24/23 %	2024 Md €	25/24 %	2025p Md €	FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	24/23 %	2024 Md €	25/24 %	2025p Md €
RECETTES COURANTES (1)	+ 3,3	174,1	+ 2,3	178,1	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	+ 8,3	56,0	+ 4,9	58,8
Recettes fiscales	+ 3,3	100,2	+ 2,2	102,3	financées par :				
Dotations et compensations fiscales	+ 2,0	27,7	+ 2,7	27,9	- Autofinancement (5)=(3)-(9)	+ 5,2	31,7	+ 0,2	31,8
Participations	+ 8,9	9,0	+ 2,9	9,2	- Recettes d'investissement (6)	+ 3,3	21,0	+ 5,2	22,1
Produit des services	+ 3,6	25,7	+ 4,7	26,9	- Flux net de dette (7) =		+ 3,3		+ 4,9
Autres	+ 1,4	11,6	+ 1,9	11,8	- Emprunts nouveaux*	+ 14,4	16,5	+ 9,7	18,1
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	+ 4,2	144,1	+ 2,8	148,1	- Remboursements (8)*	+ 0,1	13,2	- 0,1	13,2
Dépenses de personnel	+ 4,4	62,7	+ 3,8	65,1	VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (9)	-	- 1,7	-	- 1,8
Charges à caractère général	+ 4,0	49,3	+ 2,3	50,5	ENCOURS DE DETTE au 31/12	+ 2,5	141,8	+ 3,5	146,7
Dépenses d'intervention	+ 6,1	24,0	+ 2,5	24,6					
Autres	- 9,1	4,4	- 2,0	4,3					
Intérêts de la dette	+ 11,4	3,7	+ 0,2	3,7					
ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	- 0,9	30,0	+ 0,1	30,0					
ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)	- 1,7	16,8	+ 0,2	16,9					

Y compris la collectivité unique à statut particulier «Ville de Paris». Comptes des communes, groupements à fiscalité propre et syndicats.

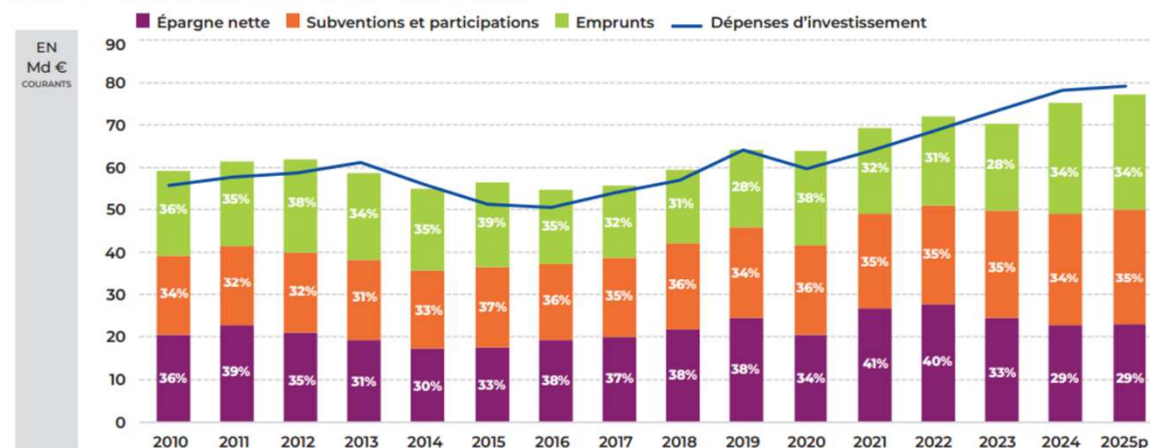
Focus sur les finances des collectivités

Graphique n° 3 : évolution des dépenses d'équipement des collectivités entre 2014 et 2024 (en Md€)



Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFIP

Financement des investissements locaux © La Banque Postale



Source : Balances comptables DGFIP (budgets principaux et annexes), prévisions La Banque Postale.

En 2025, l'encours de dette des collectivités progresse de +4 % (3,5 % pour le bloc communal) pour atteindre 7,4 % du PIB, sous le seuil des 8 %, confirmant une maîtrise de l'endettement.

La capacité de désendettement remonte à 5,2 ans, reflet d'un recours accru à l'emprunt et à la trésorerie pour financer l'investissement (près de 1,9 Md€ prélevés en 2025, dont 1,5 Md€ pour les communes). Le flux net de dette avoisine 5 Md€ pour EPCI et communes, avec un doublement pour les communes (≈2 Md€). **Cette situation s'explique par la dépendance croissante aux transferts de l'État (53,6 % des recettes en 2024) après la suppression d'impôts locaux, réduisant la capacité de pilotage fiscal et accentuant l'incertitude (variables d'ajustement, gel de TVA.** Les budgets primitifs 2025 montrent une dynamique portée par le bloc communal (+2,1 % communes, +3,7 % EPCI), avec des arbitrages en faveur de l'enseignement, l'action sociale et la mobilité, au détriment de l'action économique et de l'aménagement. La culture et le sport se maintiennent tout juste.

La loi de programmation des finances publiques 2023-2027, promulguée en décembre 2023, visait à **ramener le déficit public sous 3 % du PIB en 2027** et la dette à 108,1 % du PIB, via la stabilisation des prélèvements obligatoires (44,4 % du PIB) et la réduction des dépenses publiques. **Ces objectifs sont compromis : les années 2023-2024 ont marqué un dérapage majeur, et le Haut Conseil des Finances Publiques estime désormais que le seuil des 3 % ne serait atteint qu'en 2032**, nécessitant 110 Md€ d'économies d'ici 2029. **Dans ce contexte, le PLF 2026 vise un déficit de 4,7 % du PIB (contre 5,4 % en 2025)**, avec 4,6 Md€ d'économies annoncées par le gouvernement, mais certains observateurs évoquent 8 Md€.

Les mesures clés :

- **Gel des dotations de fonctionnement** (DGF reconduite à 27,4 Md€, sans indexation), avec hausse ciblée des dotations de péréquation (+140 M€ DSU, +150 M€ DSR, +10 M€ départements) financée par une baisse mécanique de la dotation forfaitaire et des compensations.
- **Réduction des compensations fiscales** : baisse de 25 % des allocations liées aux exonérations industrielles (-800 M€), et des variables d'ajustement (-527 M€, soit +40 M€ vs 2025), impactant fortement la DCRTP et le FDPTP.

Ces mesures accentuent la dépendance des collectivités à l'État et la fragilité de leurs ressources, rendant la construction budgétaire 2026 particulièrement complexe pour les communes et le bloc communal.

En 2026, les EPCI connaîtront une année blanche pour la TVA et le FCTVA.

Les fractions de TVA, censées évoluer avec la croissance nationale, seront gelées au niveau 2025 pour la deuxième année consécutive, car le dynamisme est désormais minoré de l'inflation et la croissance prévue est négative. Cette mesure, qui réduit la compensation liée à la suppression des impôts locaux, devrait générer 300 M€ pour abonder le fonds de sauvegarde des départements.

Le FCTVA revient au régime de droit commun : versement décalé d'un an pour les EPCI, entraînant aucune recette en 2026 sur les investissements réalisés cette année.

De plus, son périmètre est restreint aux seules dépenses d'investissement, **supprimant la compensation sur certaines dépenses de fonctionnement (entretien, voirie, cloud)**, soit une perte estimée à 700 M€ pour l'ensemble des collectivités.

Le DILICO, initialement présenté en 2025 comme une mesure conjoncturelle, **devient structurel** en 2026 avec des modalités renforcées. Son abondement passe à 2 Md€ (contre 1 Md€ en 2025), répartis entre : communes 720 M€ (36 %), EPCI 500 M€ (25 %), départements 280 M€ (14 %), régions 500 M€ (25 %). Les conditions de reversement changent : **étalement sur 5 ans** (vs 3), **80 % reversés** (vs 90 %), et conditionnement à la maîtrise des dépenses :
Si évolution ≤ PIB → reversement intégral
Si évolution > PIB +1 % → aucun reversement
Si intermédiaire → reversement individualisé.
Ces nouvelles règles s'appliquent au DILICO 2026 (reversé dès 2027), tandis que le DILICO 2025 reste reversé à 90 % sur 3 ans.

Le gouvernement propose la création d'un **fonds d'investissement pour les territoires (FIT)** regroupant la **DETR, la DSIL et la DPV** dont l'attribution est confiée au préfet, et dont les bénéficiaires sont :

- Communes et EPCI ruraux au sens de l'INSEE,
- Communes de départements et collectivités d'outre-mer < 35 000 habitants et EPCI-FP d'outre-mer < 150 000 habitants
- Communes dont la part de population en PQV > 10% ainsi que les EPCI dont elles sont membres s'ils exercent la compétence Politique de la ville
- Par dérogation les communes ou groupement non éligibles pour le financement de projet bénéficiant à la population d'une commune ou groupement éligible

A ces mesures s'ajoutent également:

- **La réduction du fonds vert de 500 M€**
- **La baisse de la DSIL de 200 M€**
- **La hausse de 3 points des cotisations de CNRACL**
- **La révision à la hausse de la trajectoire d'augmentation de la TGAP** sur l'enfouissement et l'incinération sur la période 2026-2030 **qui pèsera d'autant sur le budget des déchets**
- Le décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales. Ce décret est venu modifier le taux de la cotisation d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations versées par les employeurs territoriaux à leurs fonctionnaires affiliés au régime spécial de sécurité sociale (fonctionnaires CNRACL), pour les années 2025 à 2028. Pour l'année 2026, ce taux passe de 34,65 % à 37,65 %.

Pour les années à venir, le décret prévoit une évolution du taux de la cotisation dans les proportions suivantes :

- de 37,65 % à 40,65 % au 1er janvier 2027 ;
- de 40,65 % à 43,65 % au 1er janvier 2028.

Les finances de la Communauté de Communes Flandre Lys

Les Recettes (chiffres arrêtés au 31 décembre 2025)

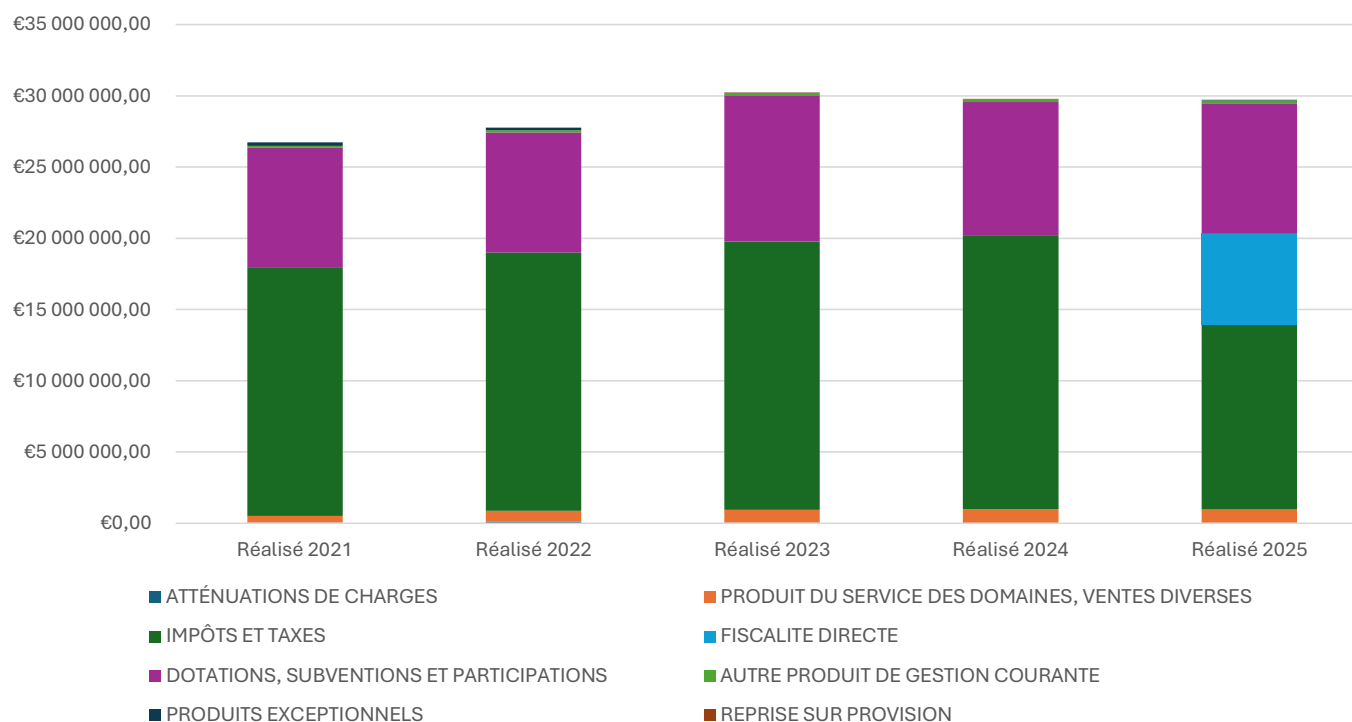
Chapitre	Désignation	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution 2024-2025
13	ATTÉNUATIONS DE CHARGES	45 391,00 €	102 106,67 €	54 207,62 €	9 630,80 €	17 753,00 €	8 122,20 €
70	PRODUIT DU SERVICE DES DOMAINES, VENTES DIVERSES	464 665,00 €	764 470,03 €	879 878,31 €	970 450,46 €	944 121,00 €	-26 329,46 €
73	IMPÔTS ET TAXES	17 469 199,00 €	18 147 444,06 €	18 848 792,96 €	19 251 000,00 €	12 984 309,00 €	-6 266 691,00 €
731	FISCALITE DIRECTE					6 418 122,00 €	6 418 122,00 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	8 386 644,00 €	8 424 170,59 €	10 261 684,37 €	9 348 054,00 €	9 124 311,00 €	-223 743,00 €
75	AUTRE PRODUIT DE GESTION COURANTE	118 952,00 €	147 975,20 €	152 499,36 €	170 596,00 €	203 261,00 €	32 665,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	251 502,00 €	180 302,62 €	20 527,93 €	30 575,50 €	39 237,00 €	8 661,50 €
78	REPRISE SUR PROVISION			3 062,00 €	7 815,00 €		-7 815,00 €
Recettes de l'exercice		26 736 353,00 €	27 766 469,17 €	30 220 652,55 €	29 788 121,76 €	29 731 114,00 €	-57 007,76 €
42	OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	301 553,00 €	318 898,83 €	1 965,00 €	1 965,00 €	1 965,00 €	0,00 €
Résultat reporté		18 784 751,00 €	503 305,26 €	160 424,48	2 000 000,00 €	5 610 293,00 €*	3 610 293,00 €
Total Budget		45 822 657,00 €	28 588 673,26 €	31 826 859,03 €	31 790 086,76 €	35 343 372,00 €	3 553 285,24 €

Entre 2021 et 2025, les recettes totales restent globalement stables autour de 29 à 30 M€, après une hausse jusqu'en 2023. Les impôts et taxes constituent la ressource principale, mais chutent fortement en 2025 (-6,3 M€) en raison de la ventilation avec la fiscalité directe. Les dotations et subventions progressent jusqu'en 2023, puis se replient légèrement en 2024 et 2025, tout en restant au-dessus du niveau de 2021. Les produits des services et ventes diverses augmentent régulièrement, traduisant une dynamique positive des recettes propres. Enfin, les produits exceptionnels et atténuations de charges restent marginaux et très volatils, sans impact significatif sur la structure globale

*Le résultat reporté en section de fonctionnement est entendu sans les engagements en cours.
 S'agissant de la section d'investissement le résultat dans les mêmes conditions est estimé à 6 603 375 €

Les Recettes (chiffres arrêtés au 31 décembre 2025)

Evolution des recettes de fonctionnement



Les taux de la CCFL

	Taux 2025
TH additionnelle	11,61%
TFB additionnelle	0,00%
TFNB additionnelle	2,16%
CFE	25,32%

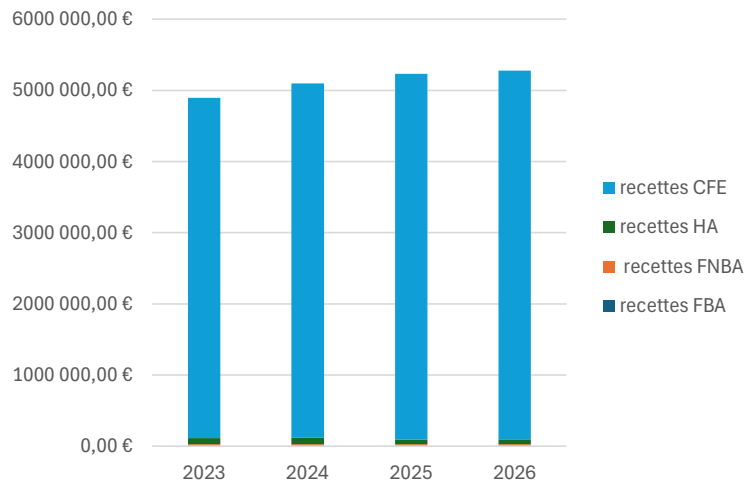
Taux voté en 2025 dans les intercommunalités voisines

Intercommunalité	Taxe d'habitation additionnelle	Foncier bâti	Foncier non bâti	CFE
Cœur de Flandre Agglo	12,45	7	7,32	26,78
CC Pevele Carembault	11,51	2,9	2,92	26,24
CAPSO	12,76	3,11	6,65	26,84
CABBALR	16,97	4,55	19,12	29,35
CCFL	11,61	0	2,16	25,32
MEL	12,1	0	2,09	33,61

Les recettes de fiscalité

Année	Base foncier bâti additionnel	recette FBA	Base Foncier non bâti additionnel	recette FNBA	Base Habitation additionnelle	recette HA	CFE unique	recette CFE
2023	38934308	0,00 €	1199357	25 906,11 €	741318	86 067,02 €	18896244	4 784 528,98 €
2024	40841543	0,00 €	1243426	26 858,00 €	779121	90 455,95 €	19672517	4 981 081,30 €
2025	41738000	0,00 €	1256000	27 129,60 €	566000	65 712,60 €	20309000	5 142 238,80 €
2026	42071904	0,00 €	1266048	27 346,64 €	570528	66 238,30 €	20471472	5 183 376,71 €

Les recettes de l'année 2026 sont calculées sur la base d'une revalorisation forfaitaire de 0,8 %



On constate une forte concentration des recettes sur la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), qui progresse régulièrement de 4,9 M€ en 2023 à 5,3 M€ en 2026. Cette hausse traduit soit une augmentation des bases fiscales, soit une dynamique économique locale. **Les autres recettes (HA, FNBA, FBA) restent marginales**, avec des montants quasi nuls, ce qui révèle une faible diversification des ressources. **Cette dépendance à la CFE constitue un point de vigilance pour la stabilité financière, notamment en cas de variation des bases ou de réforme fiscale.**

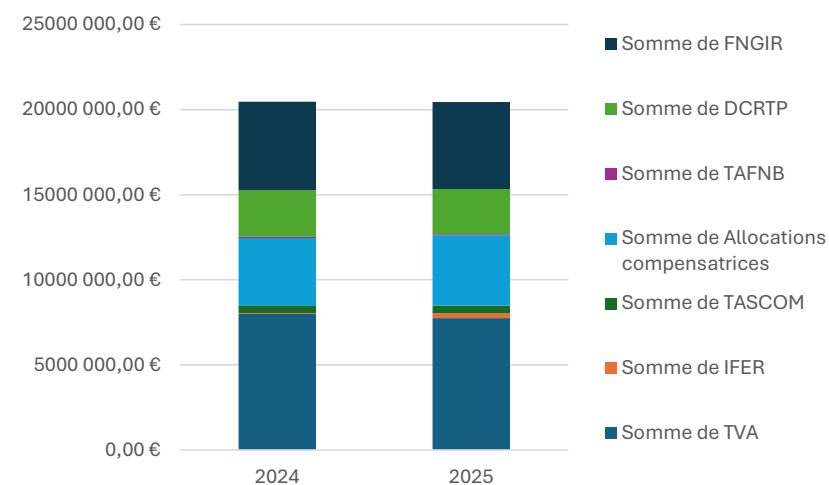
Les autres recettes

Année	TVA	IFER	TASCOM	Allocations compensatrices	TAFNB	DCRTP	FNGIR
2024	7 995 942,00 €	49 600,00 €	424 012,00 €	3 981 299,00 €	76 671,00 €	2 728 261,00 €	5 215 108,00 €
2025	7 747 939,00 €	275 066,00 €	454 486,00 €	4 135 632,00 €	74 445,00 €	2 642 172,00 €	5 125 108,00 €

Concernant les autres ressources, elles sont relativement stables mais les dynamiques en 2025 sont différentes:

l'IFER bondit fortement (+454,6 %) tandis que la TASCOM progresse (+7,2 %) et que les allocations compensatrices augmentent (+3,9 %), signalant la montée des produits liés aux réseaux, au commerce et aux compensations d'exonérations.

À l'inverse, la TAFNB (-2,9 %) et la DCRTP (-3,2 %) reculent, confirmant l'érosion des recettes foncières non bâties et des dotations de compensation, dans un contexte de fraction de TVA en baisse (-3,1 %).



La dotation globale de fonctionnement

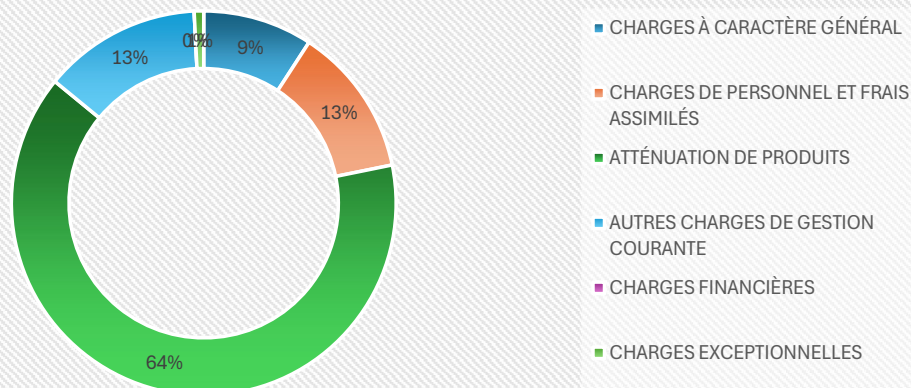
EXERCICES	Montant	N/N-1
2014 *	2 751 201,00 €	
2015	2 439 314,00 €	-311 887,00 €
2016	2 113 938,00 €	-325 376,00 €
2017	1 923 304,00 €	-190 634,00 €
2018	1 848 763,00 €	-74 541,00 €
2019	1 814 176,00 €	-34 587,00 €
2020	1 789 247,00 €	-24 929,00 €
2021	1 763 271,00 €	-25 976,00 €
2022	1 735 411,00 €	-27 860,00 €
2023	1 736 762,00 €	1 351,00 €
2024	1 827 939,00 €	91 177,00 €
2025	1 816 138,00 €	-11 801,00 €

* Arrivée de la commune de Sailly sur la lys au sein de CCFL

Depuis 2020 la DGF connaît d'abord une baisse continue puis une stabilisation en 2023 suivie d'un rebond marqué en 2024 avant de se replier légèrement en 2025, restant toutefois au-dessus du niveau de 2020.

Les dépenses de la CCFL (chiffres arrêtés au 31 décembre 2025)

chapitre	DÉSIGNATION	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Variation 2025-2024
11	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	944 847,00 €	1 208 604,66 €	2 369 808,46 €	2 684 926,00 €	2 251 637,00 €	-433 289,00 €
12	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	1 994 571,00 €	2 469 900,44 €	2 799 756,33 €	2 979 789,62 €	3 067 433,00 €	87 643,38 €
14	ATTÉNUATION DE PRODUITS	16 023 314,00 €	16 095 132,02 €	16 059 572,60 €	16 020 000,11 €	15 630 002,00 €	-389 998,11 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 583 323,00 €	2 824 378,65 €	3 299 222,15 €	2 865 560,00 €	3 241 484,00 €	375 924,00 €
66	CHARGES FINANCIÈRES	3 346,00 €	3 082,49 €	3 000,00 €	2 385,00 €	2 527,00 €	142,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 028 410,00 €	86 856,00 €	68 444,26 €	210,57 €	192 721,00 €	192 510,43 €
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS		10 877,00 €				0,00 €
22	DÉPENSES IMPRÉVUES				0,00 €		0,00 €
23	Virement à la section d'investissement					1 060 153,00 €	1 060 153,00 €
	TOTAL DÉPENSES RÉELLES	22 577 811,00 €	22 698 831,26 €	24 599 803,80 €	24 552 871,30 €	25 445 957,00 €	893 085,70 €
42	Opération d'ordre de transfert entre section	1 634 353,00 €	1 548 192,51 €	1 176 586,05 €	1 399 532,00 €	1 915 485,00 €	515 953,00 €



Entre 2021 et 2025, les dépenses de fonctionnement progressent globalement, mais avec des évolutions contrastées selon les postes. Les charges de personnel augmentent régulièrement, passant de 1,99 M€ à 3,07 M€, confirmant une tendance structurelle à la hausse (GVT, augmentation des cotisations retraites, participation aux frais de santé et de prévoyance).

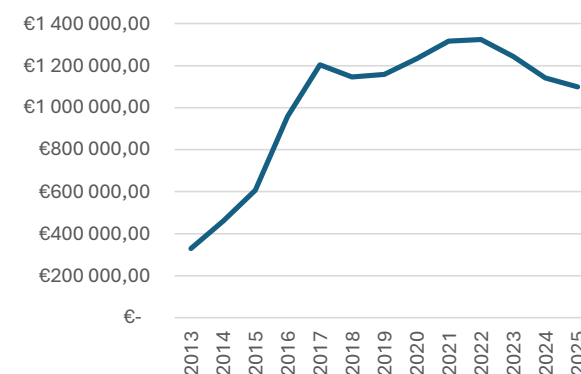
Les charges à caractère général connaissent une forte croissance jusqu'en 2024, avant de reculer en 2025 (-16 %) en raison d'une légère baisse des coûts de l'énergie et des matières premières ainsi que d'une politique volontariste de qualité d'achat. . Les autres charges de gestion courante sont volatiles, mais repartent à la hausse en 2025 (+13 %). Enfin, l'atténuation de produits (solidarité intercommunale), poste dominant, reste globalement stable mais amorce une baisse en 2025 (-2,4 %).

Répartition 2025 du FPIC

EXERCICES	Montant
2013	328 457,00 €
2014	460 702,00 €
2015	607 324,00 €
2016	958 687,00 €
2017	1 204 366,00 €
2018	1 146 118,00 €
2019	1 158 347,00 €
2020	1 232 268,00 €
2021	1 317 410,00 €
2022	1 323 648,00 €
2023	1 243 424,00 €
2024	1 141 711,00 €
2025	1 099 319,00 €

dépenses	Ville	Montant
FPIC	CCFL	332 847,00 €
FPIC	Estaires	104 537,00 €
FPIC	Fleurbaix	41 037,00 €
FPIC	Haverskerque	19 049,00 €
FPIC	La Gorgue	144 108,00 €
FPIC	Laventie	70 939,00 €
FPIC	Lestrem	110 875,00 €
FPIC	Merville	213 340,00 €
FPIC	Sailly sur la Lys	62 587,00 €
	Total	1 099 319,00 €

Evolution de la contribution FPIC



Le FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes) est un mécanisme de solidarité financière entre territoires. Il consiste à prélever une partie des ressources fiscales des collectivités les plus favorisées (communes et EPCI) pour la redistribuer aux territoires les moins dotés. Objectif : réduire les inégalités de ressources et renforcer la cohésion territoriale. Il est calculé à partir du potentiel fiscal et financier des collectivités, pondéré par leur population et leur effort fiscal.

La communauté de Communes Flandre Lys délibère annuellement pour la prise en charge du FPIC des communes

Après une forte montée initiale, puis une stabilisation, on constate un léger reflux depuis 2023.

Bilan de la solidarité communautaire: l'attribution de compensation

L'attribution de compensation (AC) est un mécanisme financier entre une commune et son EPCI (communauté de communes ou d'agglomération) :

1. Elle compense les transferts de compétences et de fiscalité opérés lors de l'intégration dans l'EPCI.
2. Son montant est fixé lors de la création ou modification des compétences et reste en principe stable dans le temps, sauf accord entre parties.
3. Elle peut être positive (versement de l'EPCI à la commune) ou négative (versement de la commune à l'EPCI) selon les flux fiscaux transférés.
4. Son évolution est encadrée par la loi, mais peut être ajustée par délibération unanime des communes membres et de l'EPCI.
5. Elle est versée mensuellement aux communes

Ville	Montant
Estaires	843 510,32 €
Fleurbaix	278 119,00 €
Haverskerque	33 578,02 €
La Gorgue	3 502 365,45 €
Laventie	278 932,17 €
Lestrem	1 663 491,69 €
Merville	4 830 799,50 €
Sailly-sur-la-Lys	871 919,39 €
Total	12 303 528,71 €

La DSC est une enveloppe financière que la communauté de reverse à ses communes membres. Elle a pour objectif de renforcer la solidarité financière entre les communes du territoire. La répartition entre communes se fait selon des critères fixés par l'EPCI. Pour l'année 2026, la répartition de l'enveloppe s'organise de la façon suivante:

<u>Critères</u>	<u>Part de la DSC</u>
Insuffisance de potentiel fiscal	44,00%
Population	4,02%
Ecart d'AC	44,00%
Ecart de revenu par habitant	4,02%
Enveloppe rurale	1,01%
Centralité	1,01%
Garantie	1,94%

Afin de garantir un montant à minima identique à l'année précédente, l'enveloppe à été augmentée de **36 796,00 €**

Bilan de la solidarité communautaire: la dotation de solidarité communautaire

SYNTHESE										
Communes	Insuffisance de potentiel fiscal	Ecart de revenu	Ecart d'attribution de compensation	Population	Enveloppe rurale	Centralité	Garantie	Total DSC à percevoir	Rappel DSC 2025	Ecart DSC 2026-2025
Estaires	223 468,00 €	17 530,00 €	198 151,00 €	16 498,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	455 647,00 €	454 867,00 €	779,00 €
La Gorgue	99 996,00 €	15 467,00 €	33 580,00 €	14 436,00 €	0,00 €	0,00 €	5 527,00 €	169 006,00 €	169 006,00 €	0,00 €
Haverskerque	56 093,00 €	3 093,00 €	222 353,00 €	3 093,00 €	8 261,00 €	0,00 €	13 785,00 €	306 678,00 €	306 678,00 €	0,00 €
Merville	213 649,00 €	29 903,00 €	75 060,00 €	24 748,00 €	0,00 €	25 907,00 €	0,00 €	369 267,00 €	361 641,00 €	7 626,00 €
Fleurbaix	107 671,00 €	5 156,00 €	120 991,00 €	7 218,00 €	17 646,00 €	0,00 €	0,00 €	258 682,00 €	231 806,00 €	26 876,00 €
Laventie	191 641,00 €	11 343,00 €	350 176,00 €	13 405,00 €	0,00 €	0,00 €	21 107,00 €	587 672,00 €	587 671,00 €	0,00 €
Lestrem	109 815,00 €	12 374,00 €	59 408,00 €	13 405,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	195 002,00 €	193 489,00 €	1 513,00 €
Sailly-sur-la-Lys	126 293,00 €	8 249,00 €	68 907,00 €	10 312,00 €	0,00 €	0,00 €	9 344,00 €	223 105,00 €	223 105,00 €	0,00 €
TOTAL	1 128 625,00 €	103 115,00 €	1 128 625,00 €	103 115,00 €	25 907,00 €	25 907,00 €	49 762,00 €	2 565 059,00 €	2 528 261,00 €	36 796,00 €

Les charges de personnel

Poste de dépense	2022	2023	2024	2025	Variation 2025-2024
Personnel extérieur	64 847,05 €	61 678,73 €	21 464,16 €	14 318,00 €	-7 146,16 €
Salaire Brut	1 693 381,43 €	1 931 972,47 €	2 065 022,82 €	2 108 536,00 €	43 513,18 €
Charges	621 387,52 €	688 391,05 €	824 571,44 €	814 954,00 €	-9 617,44 €
Autres frais de personnel	90 284,44 €	78 078,48 €	68 731,20 €	63 740,00 €	-4 991,20 €
Total	2 469 900,44 €	2 760 120,73 €	2 979 789,62 €	3 001 548,00 €	21 758,38 €

Répartition des charges de personnel par budget annexe (hors personnel extérieur, hors frais annexes)

	Somme de Montant REOM	Somme de Montant CCFL	Somme de Montant aéroport	Somme de Montant OT	Somme de montant cias	Somme de Montant port
Total	157 454,35 €	2 204 200,03 €	214 385,24 €	64 840,65 €	135 219,39 €	24 284,82 €

Entre 2022 et 2025, la masse salariale progresse de plus de 21 %, portée par

- La reprise de compétence aéroport et la création de nouveaux services (France service, médiateur numérique, chargé de mission esperluette...)
- la revalorisation du point d'indice,
- La hausse des cotisations retraites,
- La participation employeur aux frais de santé et de prévoyance
- Le glissement vieillesse technicité.

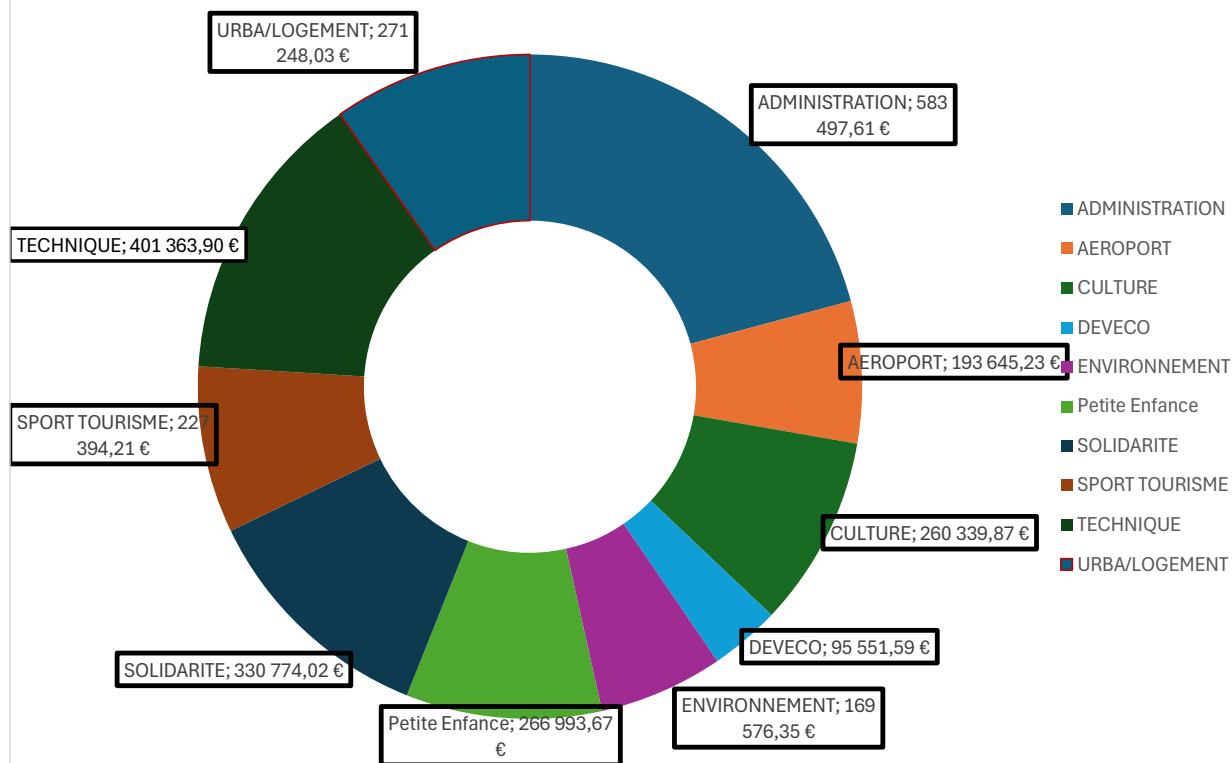
Le recours au personnel extérieur a baissé en 2025 en raison d'une optimisation du temps de travail à la base nautique, contribuant à limiter la hausse globale.

Globalement, la dynamique reste modérée en 2025 (+0,7 %), mais les obligations sociales et salariales annoncent une pression durable sur les dépenses.

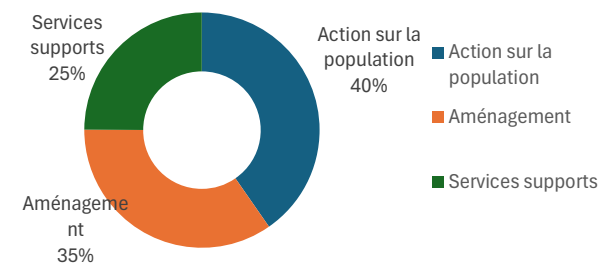
La masse salariale représente 13 % des charges de fonctionnement.

Les charges de personnel

Répartition par service



Répartition par thème



Les charges de personnel

Le tableau des effectifs au 16 décembre 2025

Filière	Grade	apprenti	contractuel	non pourvu	stagiaire	titulaire	Total général
Administrative		2	5	4	2	25	38
	Adjoint administratif (C)	2	2	1	2	8	15
	Adjoint administratif principal 1ère classe (C)			1		4	5
	Adjoint administratif principal 2ème classe (C)			1		1	2
	Adjoint administratif principal de 2ème classe (C) à TNC 50 %					1	1
	Attaché hors classe (A)					1	1
	Attaché principal (A)					1	1
	Attaché territorial (A)		3			4	7
	Emploi fonctionnel de direction			1			1
	Rédacteur principal de 1ère classe (B)					1	1
	Rédacteur principal de 2ème classe (B)					1	1
	Rédacteur territorial (B)					3	3
Animation						2	2
	Adjoint d'animation					1	1
	Adjoint d'animation principal de 2ème classe (C)					1	1
Culturelle						1	1
	Assistant de conservation principal de 2ème classe					1	1
Sanitaire et sociale						1	1
	Psychomotricien (A)					1	1
sociale			1			3	4
	Conseiller socio-éducatif supérieur (A)					1	1
	Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle (A)		1			2	3
Technique			3			11	14
	Adjoint technique (C)					3	3
	Adjoint technique principal 1ère classe (C)					2	2
	Adjoint technique principal 2ème classe (C)					1	1
	Agent de maîtrise (C)		1			2	3
	Agent de maîtrise principal (C)		1			1	2
	Ingénieur hors classe (A)					1	1
	Ingénieur principal (A)		1			1	2
Total général		2	9	4	2	43	60

Les charges de personnel

Les avantages:

- Chèque déjeuner d'une valeur faciale de 5 euros remis à l'agent par journée de travail. La participation de la collectivité s'élève à 60 %, les 40 % restant étant à la charge de l'agent.
- Carte cadeau de 100 euros remise en décembre aux agents présents au 31 octobre de l'année
- La communauté de communes adhère à Plurelya pour les aides sociales aux agents.
- Depuis 2022, la CCFL prend en charge les frais de protection sociale de ses agents. Par délibération en date du 17 décembre 2024 la CCFL a modifié les règles de participation comme suit:
 - Participation mensuelle aux frais de santé: 40 €
 - Participation mensuelle aux frais de prévoyance: 40 €,
 - Plafonné à 55 € cumulé
 - plafonné au montant de la cotisation.

Avantages en nature: aucun

Les horaires d'ouverture de la collectivité ont évolué depuis le 17 juillet 2017, avec la fermeture au public de deux après-midi par semaine. Ainsi, depuis cette date, les horaires d'ouverture au public sont les suivants : les lundis, mercredis et vendredis, de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 17h, les mardis et jeudis, de 8 heures 30 à 12 heures

Par délibération n°2021D125 du 29 juin 2021, un protocole relatif à l'aménagement du temps de travail en CCFL a été instauré depuis le 1er juillet 2021.

Le temps de travail hebdomadaire en vigueur au sein de la CCFL est désormais fixé, au choix, à 35h00 par semaine ou à 36h15 par semaine pour les agents à temps complet. En fonction de la durée hebdomadaire de travail choisie, les agents bénéficient de 6,5 jours de réduction de temps de travail (ARTT) afin que la durée annuelle du travail effectif soit conforme à la durée annuelle légale de 1607 heures.

Les horaires de fonctionnement des services sont fixés sur une amplitude maximale de 8h à 17h30. Au sein de ces cycles hebdomadaires, les agents sont soumis à des horaires variables et fixes. Par ailleurs, par délibération n°2021D124 du 29 juin 2021, la mise en place du télétravail a également été instaurée en CCFL.

De nouvelles modalités d'aménagement du temps de travail, pour les Services RPE et Port, Base de loisirs et hébergements touristique, ont été instaurées par délibération n°2023D119 du 22 juin 2023. Compte tenu de la spécificité de ces services, le temps de travail des agents rattachés à ces derniers est annualisé alternant des périodes de haute activité et de faible activité

Préalablement à ce rapport d'orientation budgétaire a été présenté **un rapport sur l'égalité hommes-femmes** qui aborde : la situation des ressources humaines en matière d'égalité professionnelle et notamment :

- la répartition des effectifs par filière,
- la répartition des effectifs par niveau hiérarchique,
- le temps de travail,
- les avancements,
- les recrutements, la formation.

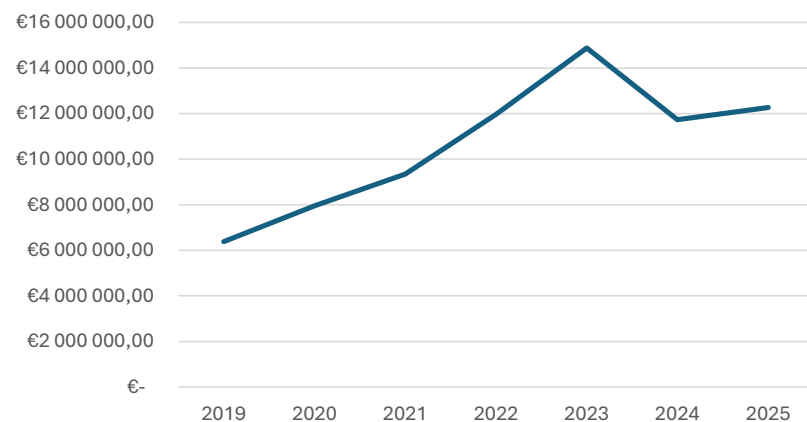
Il constitue un guide pour mener des projets toujours plus volontaristes en matière d'égalité femmes-hommes

Ce sixième rapport sur l'égalité Femmes-Hommes conforte la situation honorable sur le thème de l'égalité Hommes

Evolution des dépenses d'investissement

Chapitre	Intitulé	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
20	frais d'étude	91 138,80 €	52 520,27 €	145 817,08 €	253 765,43 €	188 621,47 €	136 205,72 €	100 033,00 €
204	fonds de concours aide logement	1 365 782,11 €	2 505 369,11 €	1 775 689,13 €	3 572 736,10 €	7 692 521,92 €	4 335 344,16 €	6 751 447,00 €
21	Immobilisation définitive	943 461,50 €	270 988,40 €	2 305 020,85 €	549 459,36 €	988 164,68 €	285 810,63 €	605 963,00 €
23	Immobilisation en cours	3 972 829,07 €	5 128 811,79 €	5 120 426,62 €	7 593 104,20 €	6 009 315,41 €	6 980 483,88 €	4 808 698,00 €
	TOTAL	6 373 211,48 €	7 957 689,57 €	9 346 953,68 €	11 969 065,09 €	14 878 623,48 €	11 737 844,39 €	12 266 141,00 €

Evolution des investissements de la CCFL



Depuis 2020, plusieurs fonds de concours ont été attribués aux communes:

- 2020-1
- 2020-2
- FDC Culture
- FDC Tourisme
- FDC 2020-2026

Par délibération 2023D004: les fonds de concours 2020-1,2020-2 et FDC 2020-2026 ont été fusionnés pour des raisons de simplification administrative.

Il est a noter que pour la ville d'Estaires, des crédits du fonds de concours Culture ont été versés dans le cadre du fonds de concours FUSION, amenant des écarts dans les tableaux présentés

Étiquettes de lignes	Somme de enveloppe ouverte	Somme de montant octroyé	Somme de montant mandaté	Somme de Reste à réaliser	Somme de reste à octroyer
culture	800 000,00 €	608 487,58 €	186 189,78 €	306 065,97 €	207 744,25 €
fusion	20 631 437,20 €	20 190 628,97 €	14 252 079,44 €	3 779 170,98 €	2 447 702,52 €
Tourisme	3 200 000,00 €	2 888 971,71 €	1 891 441,38 €	736 913,22 €	571 645,40 €
Total général	24 631 437,20 €	23 688 088,26 €	16 329 710,60 €	4 822 150,17 €	3 227 092,17 €

Les fonds de concours: Répartition par communes

Étiquettes de lignes	Somme de enveloppe ouverte	Somme de montant octroyé	Somme de montant mandaté
culture	800 000,00 €	608 487,58 €	186 189,78 €
Estaires	100 000,00 €	100 000,00 €	
Fleurbaix	100 000,00 €	89 324,21 €	43 050,84 €
Haverskerque	100 000,00 €	17 284,55 €	5 185,37 €
La Gorgue	100 000,00 €	49 000,00 €	48 878,00 €
Laventie	100 000,00 €	123 125,00 €	65 766,77 €
Lestrem	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €
Merville	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €
Sailly-sur-la-Lys	100 000,00 €	29 753,82 €	23 308,80 €
fusion	20 631 437,20 €	20 190 628,97 €	14 252 079,44 €
Estaires	3 447 141,20 €	3 468 174,55 €	3 161 620,48 €
Fleurbaix	1 471 553,00 €	1 608 715,45 €	1 351 979,27 €
Haverskerque	920 466,00 €	378 677,80 €	242 289,49 €
La Gorgue	2 770 018,00 €	2 770 018,00 €	1 144 207,77 €
Laventie	2 874 780,00 €	3 730 910,31 €	1 601 193,92 €
Lestrem	2 213 472,00 €	1 357 256,83 €	1 307 289,86 €
Merville	4 800 610,00 €	4 743 479,03 €	3 310 101,65 €
Sailly-sur-la-Lys	2 133 397,00 €	2 133 397,00 €	2 133 397,00 €
Tourisme	3 200 000,00 €	2 888 971,71 €	1 891 441,38 €
Estaires	400 000,00 €	440 266,33 €	346 840,35 €
Fleurbaix	400 000,00 €	448 705,84 €	227 860,00 €
Haverskerque	400 000,00 €	0,00 €	0,00 €
La Gorgue	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €
Laventie	400 000,00 €	400 000,00 €	354 056,03 €
Lestrem	400 000,00 €	400 000,00 €	0,00 €
Merville	400 000,00 €	400 000,00 €	276 540,60 €
Sailly-sur-la-Lys	400 000,00 €	399 999,54 €	286 144,40 €
Total général	24 631 437,20 €	23 688 088,26 €	16 329 710,60 €

Restes à réaliser: Fonds de concours

Envoyé en préfecture le 21/01/2026

Reçu en préfecture le 21/01/2026

Publié le

ID : 059-245900758-20260120-2026D003-BF



Étiquettes de lignes	Somme de Montant TTC
FDC Fusion école Pergaud Merville	94 446,90 €
FDC amélioration système de chauffage Merville	32 801,56 €
FDC Aménagement et accessibilité Haverskerque	26 983,12 €
FDC aménagement et extension cimetière Merville	70 000,00 €
FDC aménagement trottoirs rue variscotte et hugo Merville	60 454,11 €
FDC construction boulodrome La Gorgue	550 000,00 €
FDC création d'un tiers lieux Haverskerque	12 099,18 €
FDC cultue clocher église saint vaast Laventie	34 000,00 €
FDC culture centre socio culturel Fleurbaix	56 949,17 €
FDC culture ferme Petitprez Lestrem	100 000,00 €
FDC culture projecteur et accessibilité du cinéma Merville	100 000,00 €
FDC culture porte de la bibliothèque Saily	3 017,62 €
FDC Fusion équipements des services 2025 Fleurbaix	22 387,74 €
FDC Fusion bâtiment de stockage CTM Laventie	200 000,00 €
FDC Fusion busage de fosse Haverskerque	25 135,67 €
FDC Fusion équipements des services Merville	8 153,03 €
FDC Fusion foncier pour CTM Laventie	29 625,00 €
FDC fusion matériel services techniques 2025 Haverskerque	7 500,00 €
FDC Fusion point lumineux Haverskerque	12 500,00 €
FDC Fusion réhabilitation clocher église saint vaast Laventie	41 300,14 €
FDC Fusion rénovation patrimoine bati Merville	72 162,07 €
FDC Fusion requalification centre ville Estaires	222 021,13 €
FDC Fusion rue de Gaulle La Gorgue	525 810,23 €
FDC Fusion terrain de football synthétique Laventie	250 160,00 €
FDC Fusion terrain de football synthétique Merville	193 773,89 €
FDC Fusion trottoirs OV et VH ajustement 2025 Merville	173 348,02 €
FDC Fusion voirie 2025 Haverskerque	50 000,00 €
FDC Fusion VRD 2025 Fleurbaix	101 679,99 €
FDC réhabilitation tour et clocher église Laventie	39 007,92 €
FDC réhabilitation tour et clocher église phase 2 Laventie	22 478,00 €
FDC rénovation éclairage public Estaires	163 499,60 €
FDC rénovation/extension hotel de ville La Gorgue	550 000,00 €
FDC sécurisation accès service périscolaire Haverskerque	5 859,65 €
FDC tourisme acquisition site maison blanche SAILLY	113 855,14 €
FDC tourisme centre socio culturel Fleurbaix	143 421,84 €
FDC tourisme ferme Petitprez Lestrem	400 000,00 €
FDC tourisme requalification centre ville Estaire	40 628,32 €
FDC travaux extension bâtiment multi activités Lestrem	49 966,97 €
FDC vidéo protection Merville	19 653,96 €
Total général	4 624 679,97 €

Les restes à réaliser: Autres dépenses

Envoyé en préfecture le 21/01/2026

Reçu en préfecture le 21/01/2026

Publié le



ID : 059-245900758-20260120-2026D003-BF

2 Bureaux	1 225,00 €
3 Fauteuils de bureau	2 608,16 €
Acquisition parcelle ZE85	11 520,00 €
AMO photovoltaïque	5 049,00 €
AMO Safilin	15 312,00 €
Broyeur chassis	4 078,66 €
Carrefour Fleurbaix	557,04 €
Création guide signalétique	1 800,00 €
Création panneaux malles pédagogiques	1 800,00 €
CSPS Passerelle	3 611,52 €
Division et bornage ZA des Graissières	1 992,00 €
Division terrain Laventie	2 700,00 €
Eolys	83 945,34 €
Etude vente de terrain	1 560,00 €
Fourniture et pose de signalétique (BC 1 à 5)	31 607,40 €
Fourniture produits de marquage signalisation routière	3 300,00 €
GDC Estaires - Requalification du centre ville	13 860,00 €
Graveur laser avec table de travail	858,00 €
Hotspot wifi public siège CCFL	1 044,00 €
Indemnité d'éviction	4 320,00 €
Logement d'urgence - Lot 7	5 672,16 €
Matériel informatique tous services	140,95 €
Mise en place parefeu aérogare	3 133,20 €
MO Eolys	2 962,54 €
MO Maison d'urgence	28 700,00 €
MOE construction passerelle	18 810,00 €
MOE Déploiement du schéma directeur vélo (BDC 1 ET 2)	29 535,51 €
MOE Préau	1 742,40 €
Passerelle	631 593,60 €
Piste cyclable la Gorgue Merville	808 382,80 €
Piste cyclable rue des Monts	2 708 186,90 €
Présentoirs bibliothèque	1 993,74 €
Réalisation de levés topo Lot 1	615,12 €
Réalisation de levés topo Lot 2 (BC 5/6/10/11/12)	14 277,78 €
Remplacement parefeu Angelika	3 133,20 €
Schéma directeur vélo - Lot 1	1 268,82 €
Schéma directeur vélo - Lot 2	31 822,84 €
Sécurisation réseau informatique CCFL	2 694,00 €
Signalétique extérieure des médiathèques	16 118,40 €
Signalétique médiathèque	1 946,04 €
Signalétique plexiglass	622,81 €
Signalisation routière	30 448,58 €
Signalisation routière L1 BC8 Fleurbaix zac bois	8 245,37 €
Téléphone OTI	800,00 €
Travaux de rénovation voirie	41 050,03 €
Travaux de voirie 2025 Lot 1	47 189,52 €
Travaux de voirie 2025 Lot 2	36 094,38 €
Travaux rue du Général de Gaulle à La Gorgue	121 825,44 €
Variscotte	58 711,66 €
Véhicule électrique HAVERSKERQUE	46 645,63 €
Total général	4 897 111,54 €

Les restes à réaliser: Aides à la production de Logements Locatifs Sociaux

LLS La Gorgue rue du Général de Gaulle	176 400,00 €
LLS Laventie rue des monts	65 700,00 €
LLS Sailly sur la lys FOH44	165 000,00 €
Total général	407 100,00 €

Total des restes à Réaliser: 9 928 891,51 €

Autres - modernisation CCFL	5 000,00 €
Autres - voirie communale	26 108,00 €
Département - aéroport	191 145,00 €
Département - préservation de l'environnement	390 000,00 €
Département - voirie communale	390 000,00 €
Emprunt C.E	3 000 000,00 €
Etat - axe touristique	301 134,00 €
Etat - voirie communale	1 016 288,00 €
Région - équipements sportifs	90 150,00 €
Région - préservation de l'environnement	450 000,00 €
Région - solidarité communautaire	173 772,00 €
Total général	6 033 597,00 €

Le Plan Pluriannuel d'investissement: dépenses

	Somme de Montant estimatif	Somme de 2026	Somme de 2027	Somme de 2028	Somme de 2029
Action culturelle	533 202,16 €	533 202,16 €			
FDC	164 962,16 €	164 962,16 €			
RFID	368 240,00 €	368 240,00 €			
	Somme de Montant estimatif	Somme de 2026	Somme de 2027	Somme de 2028	Somme de 2029
Aménagement de l'aéroport	12 928 691,90 €	1 035 342,94 €	6 968 778,16 €	4 924 570,79 €	
Achat tracteur	40 000,00 €		40 000,00 €		
changement PCL (JL SYSTEM)	4 502,61 €	4 502,61 €			
Construction Hangar	700 000,00 €		300 000,00 €	400 000,00 €	
IAAG études diverses	54 000,00 €	27 600,00 €	13 200,00 €	13 200,00 €	
Maîtrise d'Œuvre Ecole de pilotage	891 339,29 €	447 046,33 €	207 766,16 €	236 526,79 €	
Maîtrise d'Œuvre IAAG	110 850,00 €	66 354,00 €	22 248,00 €	22 248,00 €	
Parking aéronautique	285 000,00 €	285 000,00 €			
Plan de clôture	20 000,00 €	20 000,00 €			
pontage parking H1 en L4	15 000,00 €	15 000,00 €			
Reconstruction Ecole de Pilotage - Travaux	9 453 000,00 €	54 840,00 €	5 745 564,00 €	3 652 596,00 €	
Reconstruction Ecole IAAG - Travaux	1 200 000,00 €	0,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €	
Remplacement pieds PAPI	10 000,00 €	10 000,00 €			
Remplacement portails	25 000,00 €	25 000,00 €			
Rénovation balisage diurne piste	25 000,00 €	25 000,00 €			
Restructuration embases PAPI	80 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €		
Travaux conformité audits	15 000,00 €	15 000,00 €			
Développement économique	6 196 263,00 €	3 588 363,00 €	1 469 900,00 €	800 000,00 €	338 000,00 €

Le Plan Pluriannuel d'investissement: dépenses

	Somme de Montant estimatif	Somme de 2026	Somme de 2027	Somme de 2028	Somme de 2029
Développement économique	6 196 263,00 €	3 588 363,00 €	1 469 900,00 €	800 000,00 €	338 000,00 €
2 bornes IRVE	30 000,00 €	30 000,00 €			
Acquisition giratoire	24 000,00 €	24 000,00 €			
diag cheminée	18 000,00 €	18 000,00 €			
études diverses avant acquisition	10 000,00 €	10 000,00 €			
Etudes Géotechniques STAUB	9 600,00 €	9 600,00 €			
Etudes topographiques	7 200,00 €	7 200,00 €			
Giratoire Merville - Travaux	1 715 280,00 €	1 715 280,00 €			
Honoraires divers aménagement pacaux	25 200,00 €	25 200,00 €			
Maitrise d'œuvre aménagement PACAUX	36 000,00 €	36 000,00 €			
Maîtrise d'Œuvre STAUB	33 000,00 €	23 100,00 €	9 900,00 €		
Pacaux III étude géotech	7 200,00 €	7 200,00 €			
Parking PL accès Staub Travaux	660 000,00 €	0,00 €	660 000,00 €		
réhabilitation Pépinière	48 783,00 €	48 783,00 €			
réhabilitation Pépinière - honoraires	9 000,00 €	9 000,00 €			
relamping autres zones	20 000,00 €	20 000,00 €			
relamping pacaux (sur 2 ans)	60 000,00 €	60 000,00 €			
réserve pour acquisition de foncier	25 000,00 €	25 000,00 €			
saffilin	2 738 000,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €	338 000,00 €
Travaux aménagement PACAUX	720 000,00 €	720 000,00 €			

Le Plan Pluriannuel d'investissement: dépenses

	Somme de Montant estimatif	Somme de 2026	Somme de 2027	Somme de 2028	Somme de 2029
Habitat	2 403 000,00 €	603 000,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €
Aide à la production et à la rénovation des LLS.	2 000 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €
Aide à la production de résidences sénior, handicapés et étudiants	3 000,00 €	3 000,00 €			
rénovation parc privé	400 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
mobilité	10 487 303,00 €	1 277 303,00 €	3 072 000,00 €	3 072 000,00 €	3 066 000,00 €
Bornes de recharges	304 000,00 €	304 000,00 €			
Bornes de recharges raccordement	13 143,00 €	13 143,00 €			
création de micro aire de co voiturage	12 000,00 €		6 000,00 €	6 000,00 €	
entretien des voiries	9 780 000,00 €	780 000,00 €	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €
Frais et acquisition foncières pour pistes cyclables	13 000,00 €	13 000,00 €			
Maîtrise d'Œuvre	215 160,00 €	17 160,00 €	66 000,00 €	66 000,00 €	66 000,00 €
Marquage au sol Piste Cyclable Rue des Monts	110 000,00 €	110 000,00 €			
Raccordement Electrique Passerelle Ecluse et provision pour aléas	40 000,00 €	40 000,00 €			
Modernisation de la CCFL	292 791,00 €	292 791,00 €			
Archives CCFL - Travaux	69 036,00 €	69 036,00 €			
Bureau de contrôle	4 200,00 €	4 200,00 €			
Entrée de territoire	5 000,00 €	5 000,00 €			
Mat du siège	4 500,00 €	4 500,00 €			
matériel	3 000,00 €	3 000,00 €			
matériel de téléphonie	3 800,00 €	3 800,00 €			
matériel informatique	68 675,00 €	68 675,00 €			
mobilier	14 700,00 €	14 700,00 €			
provision pour recours à maîtrise d'œuvre	60 000,00 €	60 000,00 €			
tablettes pour le conseil communautaire	15 000,00 €	15 000,00 €			
Travaux sur le siège de la CCFL Ateliers	44 880,00 €	44 880,00 €			
opération financière	883 456,95 €	145 864,95 €	245 864,00 €	245 864,00 €	245 864,00 €

Envoyé en préfecture le 21/01/2026

Reçu en préfecture le 21/01/2026

Publié le

ID : 059-245900758-20260120-2026D003-BF



Le Plan Pluriannuel d'investissement: dépenses

	Somme de Montant estimatif	Somme de 2026	Somme de 2027	Somme de 2028	Somme de 2029
Tourisme	2 029 334,32 €	818 722,32 €	1 210 612,00 €		
2 Pédalos 2 canoes 20 pagaies	16 000,00 €	16 000,00 €			
3 stations vélo	30 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €		
3ème tranche d'aménagement EOLYS	583 812,00 €		583 812,00 €		
achat de climatiseurs pour le chalet	1 000,00 €	1 000,00 €			
Achat de conteneur de stockage	8 000,00 €		8 000,00 €		
achat de nouvelles tonnelles	2 000,00 €		2 000,00 €		
aménagement ou remplacement divers	5 000,00 €		5 000,00 €		
Bateau à passager Legend + remorque + frais de transport	55 000,00 €	55 000,00 €			
Chemins de la forme	110 040,00 €	110 040,00 €			
création d'une borne électrique extérieure	24 000,00 €		24 000,00 €		
création RPN digital	5 000,00 €	5 000,00 €			
Eco compteur	7 758,00 €	7 758,00 €			
Ecran LED BN	25 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €		
FDC	400 000,00 €	400 000,00 €			
garde corps accès pontons	5 000,00 €		5 000,00 €		
Maîtrise d'œuvre aménagement de la maison éclusière	97 000,00 €	58 200,00 €	38 800,00 €		
Mise en place de sanitaires supplémentaires EOLYS	25 000,00 €	25 000,00 €			
meublier	2 000,00 €	2 000,00 €			
Noël du port matériel	1 000,00 €		1 000,00 €		
panneaux signalétiques	3 000,00 €		3 000,00 €		
Panneaux vélo route	2 000,00 €	2 000,00 €			
Plantations Haie Champetre 2024	1 624,32 €	1 624,32 €			
plomberie	5 000,00 €	5 000,00 €			
remplacement de gâches et lecteurs de badge	3 000,00 €	3 000,00 €			
remplacement de la signalétique Capitainerie	1 500,00 €	1 500,00 €			
reprise des berges (ravinement)	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €		
signalétique BN KAKEMONO	4 000,00 €	4 000,00 €			
TOTEM entrée BN	16 000,00 €	16 000,00 €			
Travaux aménagement de la maison éclusière	500 000,00 €		500 000,00 €		
travaux mise au normes électriques	75 600,00 €	75 600,00 €			

Le Plan Pluriannuel d'investissement: dépenses

	Somme de Montant estimatif	Somme de 2026	Somme de 2027	Somme de 2028	Somme de 2029
opération financière	883 456,95 €	145 864,95 €	245 864,00 €	245 864,00 €	245 864,00 €
emprunt CAF	75 800,00 €	18 950,00 €	18 950,00 €	18 950,00 €	18 950,00 €
emprunt Castel	107 656,95 €	26 914,95 €	26 914,00 €	26 914,00 €	26 914,00 €
emprunt piste cyclable - Caisse Ep	700 000,00 €	100 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
opération d'ordre/récupération avances marchés 041					
solidarité communautaire	1 632 722,11 €	1 622 722,11 €	10 000,00 €		
achat arche pour asso sportive	10 000,00 €		10 000,00 €		
Achat de matériel de mutualisation festivités communes	26 400,00 €	26 400,00 €			
fonds de concours	1 593 992,11 €	1 593 992,11 €			
Santé	2 330,00 €	2 330,00 €			

Envoyé en préfecture le 21/01/2026

Reçu en préfecture le 21/01/2026

Publié le

ID : 059-245900758-20260120-2026D003-BF

S²LOW



Le Plan Pluriannuel d'investissement: dépenses

	Somme de Montant estimatif	Somme de 2026	Somme de 2027	Somme de 2028	Somme de 2029
Total général	37 386 764,44 €	9 917 311,48 €	13 577 154,16 €	9 642 434,79 €	4 249 864,00 €

Le Plan Pluriannuel d'investissement: Recettes

Étiquettes de lignes	Somme de Montant estimatif	Somme de 2026	Somme de 2027	Somme de 2028	Somme de 2029
Action culturelle	97 800,00 €	97 800,00 €			
RFID	97 800,00 €	97 800,00 €			
Développement économique	1 017 679,60 €	444 953,60 €	572 726,00 €		
DETR	94 953,60 €	94 953,60 €			
Fonds verts	350 000,00 €	350 000,00 €			
Rond point rivière d'or	572 726,00 €		572 726,00 €		
mobilité	261 086,00 €	261 086,00 €			
CABBALR Passerelle	111 000,00 €	111 000,00 €			
subvention DSIL travaux cyclables rue des monts	150 086,00 €	150 086,00 €			
opération financière	4 934 090,13 €	10 000,00 €	1 481 921,17 €	2 010 267,39 €	1 431 901,57 €
041/238/récupérations avances marchés	10 000,00 €	10 000,00 €			
caution reçue	0,00 €				
excédent sur le fonctionnement					
FCTVA	4 924 090,13 €		1 481 921,17 €	2 010 267,39 €	1 431 901,57 €
subvention investissement département	0,00 €				
subvention investissement Etat	0,00 €				
subvention investissement région	0,00 €				
Total général	6 310 655,73 €	813 839,60 €	2 054 647,17 €	2 010 267,39 €	1 431 901,57 €

Envoyé en préfecture le 21/01/2026

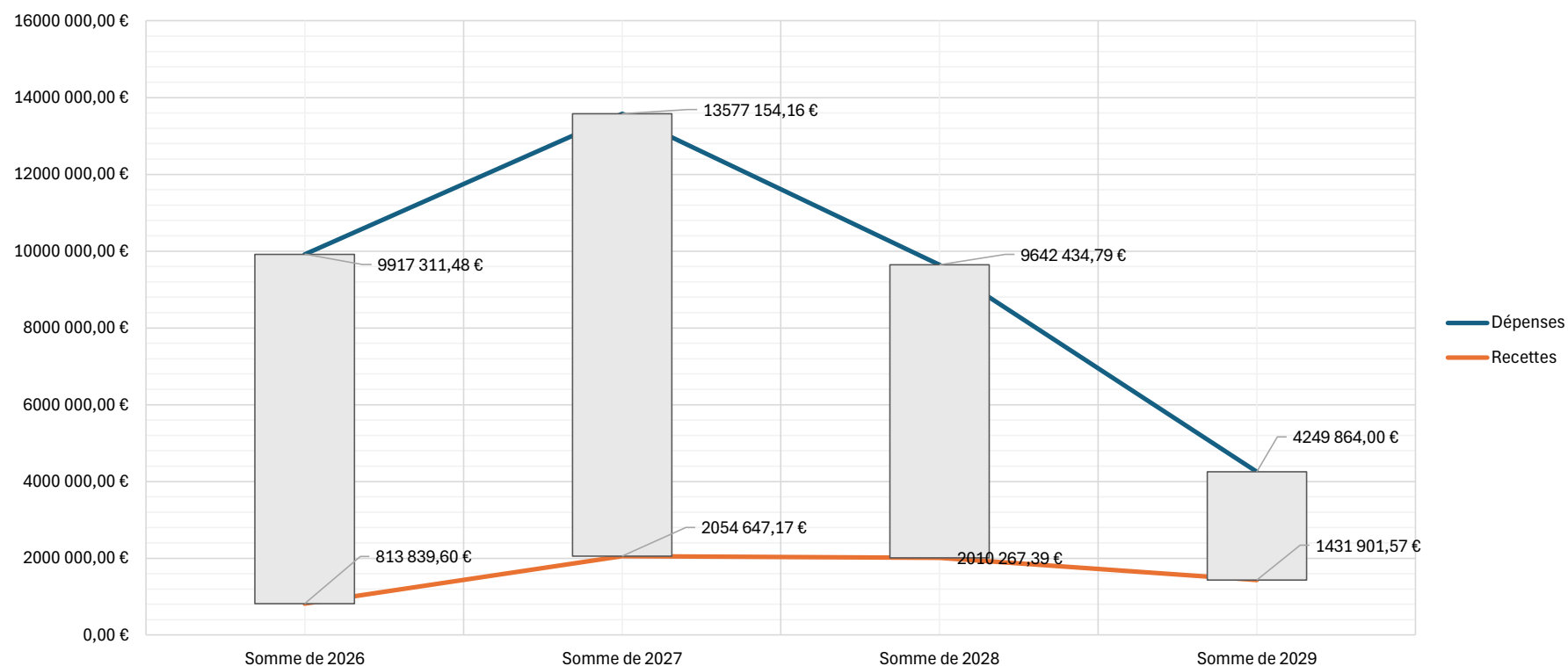
Reçu en préfecture le 21/01/2026

Publié le

ID : 059-245900758-20260120-2026D003-BF

S²LOW

Le Plan Pluriannuel d'investissement: Synthèse



Etat de la dette

La CCFL supporte actuellement 3 emprunts:

1. Par délibération du 14 décembre 2017, a été acté le transfert d'un emprunt contracté par la commune de Laventie, dans le cadre de l'acquisition du Castel de l'Alloeu. Ce prêt est remboursable sur 14 ans, par annuité d'un montant de 28 916.52 euros. Dernière annuité : 2032. Taux 1.3%.
2. La CAF a alloué à la Communauté de communes Flandre Lys en date du 4 avril 2008 un prêt à taux zéro d'un montant de 379 000 euros dans le cadre de l'aménagement d'EOLYS. Ce prêt est remboursable en 20 annuités de 18 950 euros. Dernière annuité : 2029.
3. Par délibération du 16 décembre 2025, la CCFL a contracté auprès de la caisse d'épargne un emprunt de 3000000 € pour le financement des pistes cyclables. Ce prêt est remboursable sur 15 ans, par trimestre. Dernier prélèvement : avril 2041. Taux 3 %.

Premiers trimestres de remboursement de l'emprunt auprès de la caisse d'épargne

01/07/2026	2 950 000,00 €	72 500,00 €	50 000,00 €	22 500,00 €
01/10/2026	2 900 000,00 €	72 125,00 €	50 000,00 €	22 125,00 €
01/01/2027	2 850 000,00 €	71 750,00 €	50 000,00 €	21 750,00 €
01/04/2027	2 800 000,00 €	71 375,00 €	50 000,00 €	21 375,00 €
01/07/2027	2 750 000,00 €	71 000,00 €	50 000,00 €	21 000,00 €
01/10/2027	2 700 000,00 €	70 625,00 €	50 000,00 €	20 625,00 €
01/01/2028	2 650 000,00 €	70 250,00 €	50 000,00 €	20 250,00 €
01/04/2028	2 600 000,00 €	69 875,00 €	50 000,00 €	19 875,00 €
01/07/2028	2 550 000,00 €	69 500,00 €	50 000,00 €	19 500,00 €
01/10/2028	2 500 000,00 €	69 125,00 €	50 000,00 €	19 125,00 €
01/01/2029	2 450 000,00 €	68 750,00 €	50 000,00 €	18 750,00 €
01/04/2029	2 400 000,00 €	68 375,00 €	50 000,00 €	18 375,00 €

Envoyé en préfecture le 21/01/2026

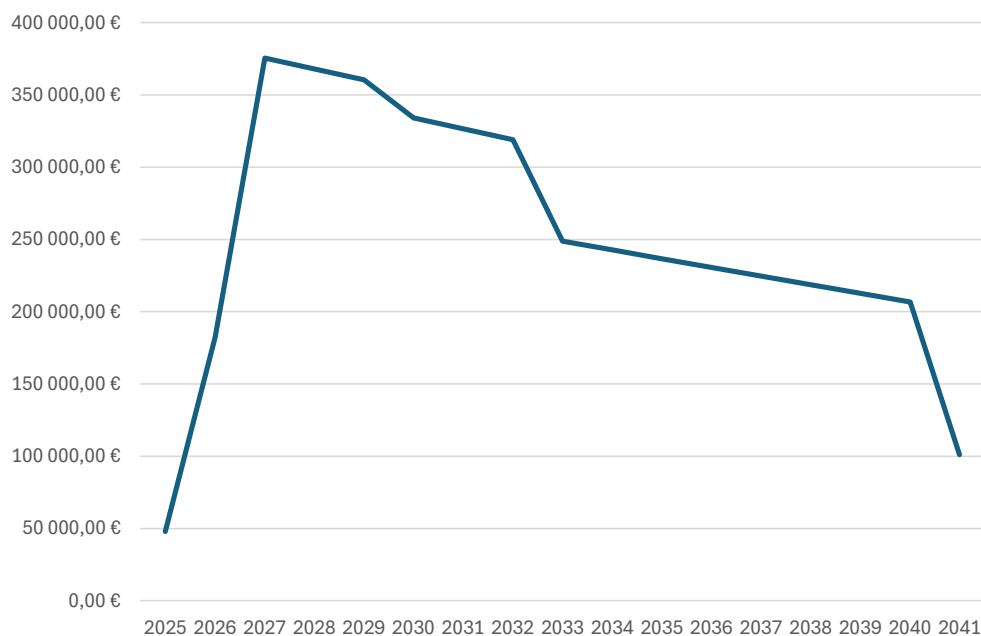
Reçu en préfecture le 21/01/2026

Publié le

ID : 059-245900758-20260120-2026D003-BF

S²LO

Calendrier de remboursement des emprunts



Détail du remboursement des emprunts



Compte tenu du renouvellement des assemblées communales et communautaires, il ne sera pas possible cette année de voter dans les temps les comptes financiers uniques et les budgets primitifs. Ainsi lors de la séance du 3 mars 2026, il sera présenté des budgets primitifs sans les reports. Un budget supplémentaire intégrant les reports sera donc présenté avant le 30 juin 2026.

Les dépenses de fonctionnement seront établies sur les 7 premiers mois.

La Dotation de solidarité communautaire sera exceptionnellement versée en deux fois

13 Janvier 2026: Commission Finance

20 janvier 2026: conseil communautaire: Présentation du ROB

10 Février 2026: Commission finance: Présentation des BP 2026

3 Mars 2026: conseil communautaire: Vote des budgets primitifs 2026

Mai-juin 2026: adoption des comptes financiers uniques et affectation des résultats

MERCI DE VOTRE ATTENTION